

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 2 (1898-1904)

**Heft:** 7

  

**Rubrik:** Mémoires, rapports, etc.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

séjour au British Museum, ont été la principale occupation de son existence et elles constituent un guide indispensable pour l'étude approfondie des littératures arabe, turque et persane.

En 1871, il faisait paraître le 2<sup>m</sup>e partie du *Catalogus Codicum Manuscriptorum Orientalium* dont la 1<sup>re</sup> partie avait été publiée en 1846 par Cureton. Cette publication fut suivie de celles du *Catalogue of Persian Manuscripts* (1879-1883), du *Catalogue of Turkish Manuscripts* (1888) et des deux suppléments *Arabic Supplement* (1894) et *Persian Supplement* (1895).

Rieu était membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie depuis 1893.

---

### Mémoires, Rapports, etc.

*Présentés à la Société.*

677. — *Séance du 14 novembre 1901.*

#### Les échelles de l'Escalade, par M. Eug. RITTER.

M. Eugène Ritter donne lecture d'extraits du registre du Conseil de Genève (18 mai et 3 août 1607), où il est parlé des échelles de l'Escalade et du nommé Pierre Sansfin qui les aurait fabriquées. Cf. *M. D. G.*, t. XXV, p. 521, note 3. — Imprimé dans la *Tribune de Genève* du 7 décembre 1901.

#### Lettre du littérateur zurichois Henri Meister, par le même membre.

M. Ritter communique ensuite une lettre de Henri Meister, de Zurich, écrite en 1814, et adressée à son neveu Hess, alors précepteur à Genève.

On y voit l'écho des idées qui avaient cours à Zurich, à ce moment où Genève demandait à entrer dans la Confédération suisse. Cette demande était accueillie avec beaucoup de réserve et un peu de défiance, par ceux qui se rappelaient les luttes qui avaient troublé la République genevoise au XVIII<sup>e</sup> siècle, et ces longues et âpres discordes au milieu desquelles

la médiation de Zurich avait été invoquée plus d'une fois, et n'avait pas toujours réussi à ramener la paix dans la cité turbulente.

**Sauvegarde d'Amédée III, comte de Genevois, en faveur des marchands milanais (1347), par M. Victor VAN BERCHEM.**

M. van Berchem rappelle qu'au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, les marchands des grands centres commerciaux, organisés en sociétés, s'assuraient le libre usage des routes en concluant, par l'entremise de leurs délégués, avec les princes dont ces routes empruntaient le territoire des contrats connus sous le nom de « sauvegardes ». Ils payaient des droits de passage en échange des facilités et des garanties qui leur étaient offertes. Les Milanais étaient constamment en rapport avec les comtes de Savoie et ceux de Genevois pour le transit de leurs caravanes destinées aux foires de la Champagne, alors le grand marché international de l'Europe. Deux routes principales y conduisaient, au sud celle du Mont-Cenis, au nord celle du Simplon. La première se prolongeait à travers la Bresse, par Pont-d'Ain, Bourg et Macon; la seconde traversait le pays de Vaud et entrait en Bourgogne par Pontarlier. M. van Berchem énumère une série d'actes relatifs à l'organisation de ces deux routes par des marchands de Milan, de 1270 à 1347. Il présente l'acte de sauvegarde, encore inédit, concédé à ces marchands, le 9 mai 1347, par Amédée III, comte de Genevois. La sauvegarde s'appliquait spécialement à la route de Genève à Seyssel. Cet itinéraire, déjà mentionné dans une sauvegarde du comte Aimon de Savoie, en 1336, était suivi par les marchands italiens qui, après avoir franchi le Simplon, rejoignaient, en passant par Genève, la route méridionale débouchant du Mont-Cenis. Il y a tout lieu de croire que l'importance croissante des foires de Genève déterminait, dès cette époque, un assez grand nombre de marchands à se détourner de la route plus directe qui coupait le Jura à Pontarlier.

**Le Livre des Passementiers, par M. Ch. BORGEAUD.**

L'auteur de la communication en rectifie le titre, inscrit à la hâte à l'ordre du jour d'une séance de rentrée. Le *livre* des passementiers, dans l'ancienne Genève, c'était à proprement parler le rôle de ceux qui avaient le droit d'exercer ou de faire exercer le métier de passementier. Ce rôle, confié à la garde des seigneurs commis sur la profession est égaré. Le document présenté à la Société d'Histoire est le registre déposé entre les mains des maîtres-jurés, qui avaient le gouvernement intérieur de la corporation, et contenant les informations nécessaires à l'exercice de leur charge. On y trouve : 1<sup>o</sup> Les ordonnances relatives à l'« estat » des passementiers; 2<sup>o</sup> les procès-verbaux d'élection des maîtres-jurés; 3<sup>o</sup> la copie,

ou parfois l'original, des requêtes adressées à la Seigneurie concernant la corporation et les arrêts du Conseil pris à leur sujet.

Commencé en 1705, le registre des passementiers nous renseigne sur une époque bien antérieure, parce que toute la première partie est consacrée à un relevé très exact de tous les documents officiels relatifs à la profession, à partir de 1584, année où elle fut réglementée par le Conseil. Ce relevé semble avoir été transcrit d'un registre plus ancien, qui ne nous est pas parvenu. Une note, datée de 1813, nous renseigne sur le dernier survivant de la corporation, Daniel Gouy, dans la famille duquel le manuscrit a été retrouvé. Sur la demande du professeur Borgeaud, ce volume a été déposé aux archives de l'État.

A l'aide du registre des passementiers, on peut écrire tout un chapitre de l'histoire du travail dans l'ancienne Genève. L'« art de la soie » fut, avant l'horlogerie et l'orfèvrerie, c'est-à-dire de 1550 à 1650 environ, l'industrie nationale des Genevois, et parmi les corps de métiers qui en relèvent, celui des passementiers est un des plus importants. Il est resté prospère dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que ses émules, les mouliniers, les veloutiers, les teinturiers disparaissaient presque complètement.

L'état de passementier a été réglementé à deux reprises, au XVI<sup>e</sup> siècle, par des ordonnances importantes, en 1584 et de 1594 à 1596. Ces deux dates correspondent à peu près, comme on voit, aux deux grandes dates de l'histoire des maîtrises et jurandes française : 1581 et 1597.

La corporation a le monopole de la passementerie; formée des patrons et des ouvriers, elle a le droit de posséder et s'administre elle-même, sous la haute surveillance de l'État. Comment ce régime a-t-il fonctionné à l'égard du public et des ouvriers eux-mêmes? La réponse du registre est peu encourageante à ceux qui voudraient y chercher un exemple d'organisation. Il n'a fonctionné que moyennant une intervention constante des pouvoirs publics, intervention préjudiciable au développement technique d'une industrie trop étroitement réglementée, incompatible non seulement avec les idées de nos démocraties modernes, mais avec leur besoin d'égalité et leurs aspirations de fraternité. Pour garantir au public la qualité de la marchandise, l'État s'oppose à toute modification des procédés de fabrication, c'est-à-dire, en pratique, à tout perfectionnement. Pour garantir à l'ouvrier incorporé le travail, l'État l'interdit à tous les autres, notamment aux femmes et aux nécessiteux. Enfin les exigences de l'administration toujours plus complexe de la corporation donnent naissance à une véritable aristocratie ouvrière, héréditaire, exclusive et fermée, qui la gouverne dans son propre intérêt, aux dépens du plus grand nombre.

678. — *Séance du 28 novembre 1901.*

**Le défrichement du Haut Jura. Les démêlés entre les abbayes de Saint-Claude et du lac de Joux, par M. Charles MOREL.**

M. Ch. Morel communique le résultat de quelques recherches qu'il a entreprises sur le défrichement du haut Jura au moyen âge, dans la partie comprise entre la Dent de Vaulion et la Dôle. Ce défrichement, ou plutôt cette « mise en valeur », a débuté sous les auspices des monastères de Bonmont, Oujon, Payerne, et de l'abbaye du lac de Joux, mais il n'a pris des proportions sérieuses que lorsque des laïques, des seigneurs ou des communes sont venus prêter leur appui. Au début, du reste, tout se bornait à des exploitations temporaires. Les hommes des couvents et des seigneurs allaient, pendant la saison chaude, faire paître leurs troupeaux, un peu au hasard, dans les clairières des « joux noires » (forêts de sapins) et s'approvisionner de bois de chauffage et de construction. Plus tard, lorsqu'on commença à construire des granges, des chalets ou des fruitières, il fallut procéder à des répartitions et délimitations qui ne purent s'opérer qu'après des conflits sans nombre. Ces conflits éclatèrent dès le moyen âge — on peut les suivre à partir du XII<sup>e</sup> siècle — tantôt entre deux couvents, tantôt entre un couvent et les seigneurs qui défendaient les intérêts de leurs sujets, sans compter les querelles avec des communes ou des particuliers. Ces démêlés ont pris parfois des proportions presque homériques et se sont prolongés des siècles durant.

Le seul couvent situé en pleine montagne fut celui des prémontrés de l'abbaye du lac de Joux, établi dans la vallée du même nom, sur les terres des barons de Grandson-La Sarraz, qui en restèrent les hauts seigneurs et les protecteurs. Cette maison, fondée en 1126, n'avait pas trente ans d'existence lorsqu'elle fut en butte aux rivalités de la puissante abbaye de bénédictins de Saint-Oyens-de-Joux, soit Saint-Claude, qui prétendait à la propriété de tout le haut Jura vaudois. C'est l'histoire de cette querelle que M. Morel a essayé de résumer.

Quelques religieux de Saint-Claude étant venus s'établir en face de l'abbaye du lac de Joux, au Lieu, un conflit ne tarda pas à éclater entre les deux maisons au sujet du droit de pêche. L'affaire fut portée devant le pape, qui, à deux reprises, dut charger de hauts dignitaires de l'Église de prononcer en qualité d'arbitres. En 1157, les archevêques de Vienne et de Tarentaise décidèrent que Saint-Claude céderait le Lieu contre une redevance de 160 truites, mais les religieux de l'abbaye du lac de Joux ayant mis des brochets dans le lac, les truites vinrent à diminuer et, en 1219, il fallut recourir à un nouvel arbitrage transformant la redevance en une somme de 50 sols de Genève. En même temps, Saint-Claude recon-

naissait formellement que le paiement de cette redevance ne lui donnait aucun droit féodal quelconque sur la Vallée, dont les seigneurs de La Sarraz étaient les seuls propriétaires. Cela n'empêcha point la riche abbaye bénédictine de continuer plus tard ses manœuvres et ses intrigues et de revendiquer jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle une grande partie du Jura.

Saint-Claude appuyait ses prétentions sur des diplômes de Charlemagne et de Frédéric Barberousse. Le premier est un faux manifeste, et il ne semble même pas qu'on ait essayé d'en faire usage avant le XIII<sup>e</sup> ou le XIV<sup>e</sup> siècle. Le second est réduit à néant par une autre charte de 1186, du même Frédéric Barberousse, en faveur du seigneur de La Sarraz. M. Morel a montré, en étudiant en détail les limites indiquées dans ces deux documents, 1<sup>o</sup> qu'en aucun cas elles n'engloberaient toute la Vallée, 2<sup>o</sup> qu'elles sont obscures et énumérées dans un désordre complet, comme si l'on eût cherché intentionnellement à laisser la porte ouverte à des chicanes. On ne comprend pas comment, après la déclaration formelle de 1219, Saint-Claude a pu essayer de réclamer des droits quelconques et invoquer ces diplômes impériaux. En 1327 encore, ce monastère a tenté de se faire céder la Vallée par un abbé révoqué du Lac de Joux. Plus tard, par des cessions aux seigneurs de Thoire-Villars et de Chalon, il a disposé de certaines parties du territoire qui ne lui appartenaient pas, ce qui a suscité de nouvelles querelles jusque vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La question n'a été définitivement tranchée que sous la domination bernoise, par le traité des Rousses (1648). Le dernier historien de Saint-Claude, D.-P. Benoît, dans un grand ouvrage paru en 1892, n'en continue pas moins à maintenir le bien fondé des revendications du monastère des bénédictins, mais pour arriver à ses fins, il en est réduit à passer complètement sous silence les documents de 1186 et 1219, décisifs en faveur de l'abbaye du lac de Joux.

Quant au défrichement et au peuplement de la Vallée, il n'a pris quelque importance qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et surtout après la conquête bernoise. Plusieurs Genevois ont contribué à y développer certaines industries aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. La mise en exploitation des alpages et l'immigration ont été beaucoup plus actives dès le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle sur le versant oriental, au-dessus d'Arzier, de Bière et de Gimel, et jusque dans la grande combe des Amburnex, grâce à l'activité des couvents d'Oujon et de Bonmont et des communes suisses de la plaine.

**Compte rendu par M. Victor VAN BERCHEM d'un opuscule de M. Konrad Hæbler, intitulé : *Das Wallfahrtsbuch des Hermannus Künig von Vach und die Pilgerreisen der Deutschen nach Santiago de Compostella*, Strasbourg, 1899, in-8.**

M. Victor van Berchem présente à la Société la reproduction typographique d'un guide des pèlerins de Saint-Jean de Compostelle, écrit en 1495 par un pèlerin, le moine Hermann Künig, de Vach, localité située dans l'Allemagne du Sud. Dans son introduction, l'éditeur, M. Hæbler, donne des renseignements intéressants sur le pèlerinage de Saint-Jacques et sur sa fréquentation par les Allemands, qui paraît avoir été particulièrement grande au XV<sup>e</sup> siècle. On connaît six éditions du guide de Künig de 1495 à 1521. L'itinéraire indiqué par ce dernier passait par le plateau suisse et de là par Lausanne, Genève, Chambéry et la rive gauche du Rhône. Les pèlerins traversaient ce fleuve à Pont-Saint-Esprit pour se rendre en Espagne par Nîmes, Montpellier, Carcassonne, Toulouse et le col de Roncevaux.

M. van Berchem donne lecture du fragment du guide relatif à Genève. L'auteur recommandait aux pèlerins l'auberge de Pierre de Fribourg, proche la chapelle de Saint-Jacques, ce qui permet de placer l'auberge dans le voisinage immédiat de l'hôpital et de la chapelle de Saint-Jacques du pont du Rhône, à l'entrée du pont du côté de la Cité. La fondation à Genève, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'un hôpital dédié à saint Jacques semble indiquer que dès cette époque le passage des pèlerins avait une certaine importance pour la ville. En quittant Genève, d'après Künig, la route passait auprès d'un château (probablement celui de Saint-Julien), puis auprès d'un hôpital qui peut être identifié avec celui de Marlioz, au sud du Mont de Sion. Cet hôpital, fondé en 1453, était placé sous le vocable de saint Jacques le Majeur et de saint Antoine l'Hermite.

679. — *Séance du 19 décembre 1901.*

**Une bibliothèque calviniste, par M. Ernest STRÖHLIN.**

L'auteur, après avoir mentionné les principales collections de livres huguenots qui existent actuellement en France, celles de la Société d'Histoire du Protestantisme, de M. Alfred André, du duc d'Aumale, et donné de plus amples détails sur celle de M. Gaiffe, dont il est devenu le récent acquéreur, groupe ses observations sous trois chefs : bibles, nouveaux testaments, psaumes.

Dans la première partie du mémoire sont successivement décrits deux manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle, les traductions latines, les unes de provenance catholique, en particulier celles éditées à Lyon en 1520 par Koberger et en 1542 par Gryphius, à Paris en 1566 par René Benoist, cette dernière condamnée par la Sorbonne comme entachée d'hérésie, une autre d'origine protestante, celle éditée en 1557 à Bâle par Nicolas Bryling; les versions en langue allemande, les trois exécutées par Luther en 1541, 1560, 1575 et beaucoup plus tard celle de Berne, à laquelle présida Jean

Piscator et qui parut aux frais de leurs Excellences, chez André Huguenet en 1604.

Lorsque nous abordons les pays de langue française, nous apparaît, comme le plus ancien en date (1535), un in-folio en caractères gothiques généralement connu sous le nom de Bible de Serrières et auquel demeure attaché le nom de Robert Olivetan. Les éditions des livres saints au XVI<sup>e</sup> siècle se succèdent à intervalles rapprochés, ce qui prouve tout à la fois et le zèle pieux des lecteurs et l'activité prospère des artistes : en 1543 la Bible in-8 de Robert Estienne (Paris), en 1561, celle in-4<sup>o</sup> de Jean de Tournes (Lyon), en 1562 celle in-8 de Jacques Favre et de Sébastien Honorati, et celle in-folio de François Japy, imprimées l'une à Lyon, l'autre à Genève, en 1564, celle in-8 de François Perrin (Genève), en 1566 le petit in-8 de Loys Rabier (Orléans), en 1567, l'in-8 de François Estienne, en 1588, l'in-4<sup>o</sup> pour les textes hébreu et grec par les pasteurs et professeurs de l'Église de Genève.

Nous signalerons encore quatre autres traductions : deux en italien par Filippo Rustici (1561) et Jean Diodati (2<sup>me</sup> édition 1641), une en espagnol par Cypriano de Valera (Amsterdam 1602), une enfin en polonais par les professeurs polonais Paul Paluirus, Daniel Nicolajewski et Thomas Wenguesci (Dantzig 1632, réédition de celle imprimée en 1563 à Biescz, en Lithuanie, aux frais du prince Nicolas Radziwill).

Parmi les plus précieux exemplaires du Nouveau Testament figurent celui de 1525 revu par Lefebvre d'Étaples et imprimé par Simon de Colines et Pierre de Vingle, de Jean Michel (Genève 1541), de Jean Gérard (1551), de Conrad Badius (1555), de Henry II Estienne (1559), les traductions en allemand de Luther (1522) et en grec moderne de Cyrille Lucas (1658).

Les Psaumes sont tout aussi richement représentés avec la première édition parue à Genève de la version donnée par Clément Marot et Théodore de Bèze, plus dix-huit autres subséquentes, sans parler de celles dues à Jean Poictevin, Loys Budé, Michel Ferrier, Charles de Navières, Valentin Conrart, François Desportes.

**Le *Corpus inscriptionum arabicarum*, par M. Max VAN BERCHEN.**

M. Max van Berchen donne à la Société quelques détails sur l'état actuel du *Corpus inscriptionum arabicarum*.

Cet ouvrage, entrepris depuis nombre d'années, est consacré au relevé, à la publication et au commentaire historique des inscriptions arabes de la région syro-égyptienne. Ces inscriptions, sculptées dans la pierre ou d'autres matières, gravées dans le métal ou peintes sur le bois, se trouvent



en grand nombre dans les monuments religieux, civils et funéraires : les procédés à employer pour les relever sont la copie directe, le dessin, la photographie et l'estampage. En Egypte, pays centralisé et civilisé, c'est le Caire qui fournit le plus d'inscriptions, tandis qu'en Syrie, on en trouve partout, jusque dans les villages et les ruines innombrables qui couvrent le pays.

Si les inscriptions arabes n'offrent pas un grand intérêt philologique ou paléographique, elles sont précieuses pour l'histoire. Outre les événements auxquels elles font allusion, les dates précises, les noms et les titres officiels dont elles sont pleines constituent autant de documents authentiques, car ces textes étaient rédigés par des notaires et des employés à la chancellerie d'Etat. Par les dates qu'elles renferment, elles sont grandement utiles à l'archéologie.

Le relevé des inscriptions du Caire est actuellement achevé ; celui des inscriptions de la Syrie méridionale est très avancé. Le travail est en bonne voie dans la Syrie centrale et dans le nord, il est ébauché sur de nombreux points.

680. — *Séance du 9 janvier 1902.*

Rapports du président (M. Alfred CARTIER) et du trésorier (M. Victor VAN BERCHEM) sur l'exercice 1901.

Élection d'un bibliothécaire : M. HENRY DE BLONAY.

**Compte rendu, par M. G.-M. BRIQUET, de l'article intitulé *Il diploma de fundazione della capella Palatina di Palermo*, de Guglielmo Savagnone, paru dans l'*Archivio Storico Siciliano*, année XXVI (1901), p. 66 à 77.**

**Compte rendu, par M. Émile DUNANT, de l'excursion archéologique de la Société d'histoire, à Chalon-sur-Saône, Autun et Beaune, les 15, 16 et 17 juin 1901.**

681. — *Séance du 23 janvier 1902.*

**Babylone, par M. Alfred BOISSIER.**

Après la France, qui avait envoyé une mission scientifique à Babylone dans les années 1851-1854, l'Allemagne s'est chargée de faire des fouilles considérables sur le sol de l'antique cité. En 1898, sur l'initiative d'un certain nombre d'éminents orientalistes, se constituait à Berlin une société, dans le but d'enrichir les musées de l'empire et de rendre à la lumière les trésors qui gisent dans les tertres de Mésopotamie. L'empereur s'intéressa à cette entreprise et en accepta le patronage. Le premier coup de

pioche a été donné en mai 1899 dans le massif colossal qui porte aujourd'hui le nom de *Kasr* et qui est vraisemblablement l'emplacement du palais de Nebukadnezar; la voie de la procession de *Mérodac*, le dieu de Babel, a été retrouvée, le sanctuaire national d'*Esagila*<sup>1</sup> paraît avoir enfin révélé son site; la topographie de la ville se débrouille peu à peu, grâce aux efforts méthodiques et persévérants des vaillants pionniers. Dans le dernier rapport, le directeur des fouilles signale la découverte d'un document de *Nabopolassar* qui relate la restauration d'un vieux sanctuaire consacré au Dieu *Ninib*; c'est la première mention d'un édifice de ce genre dans les inscriptions des derniers rois de Babylone. Un autre temple de la déesse *Nin-Makh* a été également déblayé; les fameux murs de *Imgour-Bél* et *Nimitti-Bél* ont été examinés; les travaux ne sont qu'à leur début, la tâche est immense; beaucoup de problèmes attendent leur solution. Il s'agit d'abord de tirer au clair ce qui concerne les murailles, rechercher ensuite les fameux jardins suspendus, qu'on suppose avoir été au lieu (tumulus du nord) appelé *Babil*;<sup>2</sup> puis ce sont les nombreux édifices de Nebukadnezar, dont il faut suivre les traces; sans oublier non plus la rive occidentale de l'Euphrate, pour élucider les faits encore obscurs du séjour d'Alexandre-le-Grand dans la grande ville. Les rapports qui ont déjà paru, au nombre de dix, sont très encourageants pour l'avenir. La science et la compétence qui distinguent les hommes éminents qui sont à la tête de la mission archéologique, Koldewey le directeur des fouilles et le professeur Delitzsch, l'âme de l'entreprise, sont une garantie du succès final.

682. — *Séance du 13 février 1902.*

**Les semeurs de peste à Genève en 1530 et 1544, par M. Léon GAUTIER.**

Dans tous les temps et dans tous les pays, la voix populaire a accusé des gens suspects par leurs antécédents ou leur genre de vie de répandre les maladies contagieuses. La plupart du temps, ces accusations étaient purement imaginaires. Certains historiens modernes ne veulent même en aucun cas admettre la réalité de ces pratiques criminelles.

Presque à chacune des nombreuses épidémies de peste qui ont désolé Genève entre 1450 et 1636, le bruit public accusa les employés de l'hôpital pestilentiel et ceux qui étaient chargés de nettoyer les maisons « infectes » de propager le fléau. On croyait que ces gens « engraisaient »

<sup>1</sup> Esagila est représenté par le tumulus appelé *Amran-ibn-Ali*.

<sup>2</sup> La mission française les a placés au tumulus *Amran-ibn-Ali*.

les serrures des portes avec les sécrétions des lésions pesteuses pour faire durer plus longtemps leurs fonctions, aussi lucratives que dangereuses.

A deux reprises, en 1530 et en 1544, ces soupçons vagues se changèrent en certitude dans l'esprit de tous les contemporains. Les semeurs de peste furent arrêtés. On leur fit leur procès. Presque tous avouèrent à la torture ou devant la menace de la torture. La dure justice du temps leur fit expier leur crime par des supplices qu'il est difficile, avec les idées actuelles, d'appeler autrement que des supplices atroces.

En 1530, les inculpés n'étaient au nombre que de six.

Le complot de 1544 eut une autre envergure. Il amena l'arrestation de presque tous les employés de l'hôpital de Plainpalais et d'un grand nombre de cureurs et de cureuses. Leur procès se termina par le supplice de 7 hommes et de 20 femmes. Une dizaine de suspects furent en outre bannis à peine de la vie.

Toutes les informations qui restent semblent prouver la réalité du complot des semeurs de peste de 1544 comme de celui de 1530. M. Gautier estime cependant qu'on doit laisser à ces malheureux le bénéfice du doute et conclure simplement à la probabilité de leurs crimes.

**Une bibliothèque calviniste (fin), par M. Ernest STRÉHLIN.**

(Voir 1<sup>re</sup> partie, séance du 19 décembre 1901.)

La réformation religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle peut être considérée comme la résultante de deux courants opposés, l'un négatif et se bornant à railler les abus et les superstitions de l'église romaine, l'autre positif et aspirant à libérer de l'épais amas de scories qui l'étouffaient la pure flamme de l'Évangile.

Du premier relève un des ouvrages qui marquèrent le plus fortement dans la littérature satirique allemande du XV<sup>e</sup> siècle par l'exactitude et la finesse de l'observation autant que par l'éclat et la verve du coloris : la *Nef des Fous*, *Stultifera Navis*, *Narrenschiff*. Les divers genres de corruption pratiqués au moyen âge et qui atteignent le chiffre singulièrement élevé de 112 sont successivement décrits avec une ampleur toute réaliste, pour être ensuite censurés selon les lois morales de l'église combinées avec les maximes païennes. L'auteur, Sébastien Brant, né en 1458 à Strasbourg et fils d'un riche aubergiste, étudia en 1475 les humanités à Bâle, y enseigna en 1489 la jurisprudence et s'y allia par le mariage avec la famille Burg pour revenir en 1501, en qualité de syndic et de chancelier municipal, dans sa ville natale.

La *Cosmographie universelle*, doctement et savamment rédigée par Sébastien Munster, compte parmi les ouvrages les plus attrayants et les plus instructifs qu'ait légués la Renaissance, le premier traité quelque

peu complet et substantiel écrit sur un thème obscurci à plaisir par l'ignorance et la superstition.

Onze traités ou opuscules rappellent Ulrich de Hutten, dont l'intarisable curiosité, les aspirations géniales, le zèle toujours éveillé pour le redressement des abus firent l'incorruptible et valeureux champion de la Renaissance germanique. Parmi les promoteurs d'un pur retour à l'Évangile, Gesler de Kaisersberg est représenté à Champel par un discours sur la *Passion du Christ* recueilli par son disciple Jacques Oltherus et imprimé en 1568 par Matthias Schurrer; Jean Huss par dix sermons sur l'*Anatomie de l'Antechrist comparée à Jésus-Christ* prêchés en 1412, dédiés au peuple de Bohême et publiés en 1528 par Othon Brunfels avec une lettre à Luther où est racontée la condamnation prononcée le 6 juillet 1415 au concile de Constance et la réponse par laquelle le réformateur saxon rend hommage à l'intégrité de la vie du martyr et à l'orthodoxie de sa doctrine; de Savonarole le sermon prêché le 28 mai 1496 par ordre de la Seigneurie de Florence, l'*Explication du Psaume des Miséricordes*, composée en 1498 dans son cachot, le *Triomphe de la Croix du Christ*. Erasme enfin ne figure pas seulement dans la collection Gaiffe par ses écrits les plus connus tels que l'*Éloge de la Folie*, mais par quelques-uns de ses traités exégétiques tels que les *Annotationes in Novum Testamentum* et les *Paraphrases*, et aussi par des opuscules également modestes quant à leur dimension et à leur contenu, mais qui permettent de pénétrer dans son intimité spirituelle : le *Trésor incomparable qu'est l'Évangile*, la *Douceur du Joug de Christ*, la *Manière de se confesser*, l'*Avertissement pour les Pèlerinages*.

683. — *Séance du 27 février 1902.*

**Voltaire et Tronchin, par M. Henry TRONCHIN.**

M. Henry Tronchin donne lecture d'un chapitre de l'ouvrage qu'il a l'intention de publier sur le docteur Tronchin. Ce chapitre intitulé Voltaire et Tronchin a été consacré aux rapports existants entre le philosophe français depuis son établissement à Genève et l'illustre praticien.

Après avoir exposé quelle fut l'origine de leurs relations, le conférencier entre dans le détail de quelques incidents marquants de la vie politique et littéraire de Voltaire pendant son séjour à Genève, auxquels fut mêlé le docteur Tronchin.

Très prévenu à l'égard de l'hôte incommode et imprudent qui vient chercher un abri en dehors de son pays d'origine, et en même temps assez réservé à son égard, le docteur n'épargne ni le temps ni son influence pour réparer les sottises de son illustre client.

M. Tronchin montre le rôle de conciliateur et d'intermédiaire joué par

son parent dans deux circonstances assez critiques de la vie du philosophe. Il s'agit tout d'abord du différend entre Voltaire et le pasteur Jacob Vernet, différend provoqué par la publication de *l'Essai sur l'Histoire générale* dans lequel Calvin avait été pris à partie à l'occasion du procès de Michel Servet.

Peu après, le philosophe français s'associait à une campagne dirigée par d'Alembert contre les pasteurs genevois et il inspirait le fameux article sur Genève paru dans *l'Encyclopédie*, ce qui obligeait Tronchin à se mettre en campagne pour le tirer de ce nouvel embarras.

La correspondance de Bessinge éclaire d'un jour nouveau ces deux épisodes de la vie de Voltaire.

Si Tronchin réussit parfois à mettre fin aux regrettables incidents provoqués par son client, il se détache néanmoins de lui. Les relations entre ces deux hommes, si peu faits pour s'entendre, finissent par se refroidir et par cesser presque entièrement depuis l'établissement de Tronchin à Paris. Elles ne devaient se renouer que lors de la dernière maladie de Voltaire.

#### **L'historien Niebuhr, citoyen de Genève (1819), par M. Charles SEITZ.**

J. Classen, dans sa bibliographie de Niebuhr (Gotha, 1876, p. 96), indique brièvement que le célèbre historien reçut en 1819 la bourgeoisie de Genève.

Grâce à l'obligeance de M. H. Fazy, président du Conseil d'État M. Seitz a pu rechercher, dans les registres du Conseil d'État, ce qu'ils renferment à ce sujet.

On sait que, depuis 1801, le département du Léman faisait partie du diocèse de Chambéry. En vertu de l'article III, n° 7, de l'acte diplomatique signé à Vienne, le 26 mars 1815, les catholiques de la paroisse de Genève et des communes cédées par le roi de Sardaigne au canton de Genève devaient continuer à faire partie du diocèse qui régirait le Chablais et le Faucigny. (Voir également l'article XII du traité de Turin du 16 mars 1816.)

Cet état de choses présentait des inconvénients qui se manifestèrent bientôt, grâce aux menées du turbulent curé Vuarin. Les autorités genevoises et suisses entamèrent avec le St-Siège des négociations en vue d'obtenir que les paroisses catholiques fussent rattachées à un évêché suisse, mais l'opposition passionnée de la cour de Turin les rendit infructueuses.

Niebuhr se trouvait à Rome depuis 1816 en qualité « d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire » du roi de Prusse. Il devait négocier un arrangement avec le St-Siège sur l'organisation de l'Église catholique dans les États prussiens, mais, par suite de diverses circonstances, il ne reçut les instructions nécessaires qu'au printemps de 1820. C'est pendant

ces loisirs forcés qu'il eut l'occasion de rendre à Genève un service signalé en obtenant, non sans peine, du pape Pie VII, le bref *Inter multiplices*, du 20 septembre 1819, qui séparait les paroisses catholiques du canton, du diocèse de Chambéry et en confiait l'administration à perpétuité à l'évêque de Lausanne, en résidence à Fribourg.

Pour témoigner à Niebuhr leur gratitude, les autorités genevoises décidèrent de lui conférer la bourgeoisie, de lui envoyer une tabatière « d'un goût élégant, retraçant à ses yeux un site du pays qui espère le compter au nombre de ses citoyens », et d'y joindre une lettre de change de 8000 francs. Niebuhr fit savoir, dans une lettre adressée au Conseil le 26 janvier 1820 — lettre dont M. Seitz a donné lecture — qu'il acceptait le droit de cité, en demandant même qu'il fût conféré à ses descendants; il acceptait aussi la tabatière, mais il refusait les 8000 francs, pour des motifs qu'il faisait connaître dans une seconde lettre, adressée le même jour à M. D'Ivernois. Cette lettre, qui lui fait le plus grand honneur, expose que ses principes lui interdisent absolument d'accepter un avantage pécuniaire pour prix de ses services.

Ces deux lettres sont inédites. M. Seitz a encore communiqué la traduction d'un passage d'une lettre à sa belle-sœur, M<sup>me</sup> Heusler (*Lebensnachrichten*, tome II, p. 422), dans laquelle il déclare que le droit de cité de Genève lui a causé une joie beaucoup plus vive que toutes les décorations qu'il a pu recevoir.

684. — *Séance du 13 mars 1902.*

#### **Bellot et la constitution de 1814, par M. Émile RIVOIRE.**

Le professeur Pierre-François Bellot (1776-1836) a laissé sur la constitution de 1814 des observations restées inédites donnant des renseignements intéressants sur l'élaboration de cette charte et sur le rôle que lui-même joua à cette occasion. La commission du Conseil provisoire chargée de préparer le projet de constitution travaillait dans le plus profond secret; néanmoins Bellot, consulté successivement par Lullin, Des Arts et Schmidtmeyer, put avoir entre les mains, pendant quelques heures, une des copies manuscrites de ce projet qui circulèrent confidentiellement, dès le 5 août, parmi les conseillers. Vivement affecté par la lecture de ce document, il dut renvoyer toute démarche jusqu'au 17 août, jour où il fut rendu public; les deux journées suivantes furent employées par lui à de pressantes sollicitations restées vaines, pour obtenir un délai permettant aux électeurs d'examiner le projet, et il se préparait à une protestation éclatante quand il apprit que quelques citoyens se réunissaient dans le même but; il se joignit à eux et trois commissaires, (Étienne Dumont, Sismondi et lui) consacrèrent trois jours à l'examen de la constitution pro-

posée. C'est en partie le résultat de ce travail, critique serrée du fond et de la forme du projet, que Bellot a condensé dans ses observations. Cette opposition fut très mal vue et on représenta comme des traîtres à la patrie les citoyens qui osèrent la manifester. Le Conseil provisoire avait eu quatre jours pour examiner le projet, les citoyens en eurent à peine autant; la votation, commencée le 22 août, eut lieu de vive voix et avec un cérémonial intimidant; elle donna une énorme majorité d'acceptants. Bellot attribue ce vote surtout à la crainte de compromettre l'indépendance et la réunion de Genève à la Suisse, que l'on avait habilement présentée comme dépendant de l'acceptation du projet.

**Les potiers d'étain genevois, par M. Albert CHOISY.**

L'étain en pains et les pots de métal étaient un objet de commerce assez important dans les foires au XV<sup>e</sup> siècle; on reçoit aussi à cette époque plusieurs potiers à la bourgeoisie, mais c'est en 1510 seulement qu'ils apparaissent comme une corporation dans une requête qu'ils adressent au Conseil de l'Évêque contre la concurrence des « magnins ».

Parmi les réfugiés français du XVI<sup>e</sup> siècle figuraient bon nombre de potiers d'étain, notamment de Lyon, qui donnèrent à leur industrie un grand développement, favorisé d'ailleurs par les ordonnances somptuaires qui proscrivaient la vaisselle d'argent et par les encouragements que la Seigneurie donnait aux sociétés de tir sous forme de prix en étain. L'introduction du luxe fit décliner cette industrie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Innombrables sont encore aujourd'hui les productions des potiers genevois de cette époque et du siècle précédent; ils travaillaient beaucoup pour le Valais, la région de la Côte et la Savoie. Leur nombre n'a pourtant jamais été considérable; ils se transmettaient leurs ateliers établis sur le pont du Rhône et aux environs, de père en fils, formant ainsi des dynasties dont les principales ont été celles des Bourrelier, Charton, Constantinçon, De la Fontaine, Franconis, Morel et Royaume.

Les étains genevois se reconnaissent par la marque des fabricants généralement ovale avec un emblème et la lettre C (commune) au centre, le nom et la date des ordonnances en vigueur (1557, puis 1609) tout autour. Dès 1709, les dates varient à l'infini sans raison d'être apparente. L'étain fin était contremarqué d'une petite marque ronde avec une F couronnée,

685. — *Séance du 27 mars 1902.*

**De l'enfance de M<sup>me</sup> de Staël par M<sup>me</sup> Rilliet née Huber, par M. Albert RILLIET.**

M. Rilliet donne lecture d'un manuscrit intitulé : De l'enfance de M<sup>me</sup> de Staël par M<sup>me</sup> Rilliet, née Huber.

Ce récit a été composé en 1817, l'année de la mort de M<sup>me</sup> de Staël. Il était probablement destiné à fournir des renseignements pour une biographie plus étendue. On en retrouve en effet un fragment dans le volume de M<sup>me</sup> Necker de Saussure.

L'auteur, Catherine, fille de Barthélemy Huber-Talon, née en 1764, morte en 1843, avait épousé en 1781 Jean-Louis Rilliet, banquier, établi d'abord à Paris, puis à Genève. C'était une femme de tournure d'esprit littéraire et qui cultivait volontiers la poésie.

Il est probable que c'est par les relations de leurs mères que M<sup>lles</sup> Huber et Necker eurent l'occasion de se connaître. En 1777, M<sup>lle</sup> Huber fit un assez long séjour à Paris et la narration se rapporte toute entière à la liaison assez intime qui s'établit à cette époque entre les deux jeunes filles; elles ne s'étaient jamais vues auparavant. On y trouve des détails intéressants sur le salon de M<sup>me</sup> Necker et l'on y voit paraître chez la jeune fille bien des traits qui caractérisèrent plus tard le célèbre écrivain; mais composé presque exclusivement d'une suite d'anecdotes, ce récit échappe à toute analyse.

686. — *Séance du 10 avril 1902.*

**Communication de M. Henri FAZY de quelques fragments de son *Histoire de Genève au temps de l'Escalade* (pp. 481 à 528).**

**Les anciennes maisons de Genève, par M. Max VAN BERCHEM.**

M. Max van Berchem parle de la publication des *Anciennes maisons de Genève*, à laquelle il collabore, et fait circuler des séries de photographies renfermant des vues du Collège, des anciennes maisons de Coutance et notamment de la maison Thuillier, bâtie vers 1760, dont le conférencier donne une description détaillée. Après cela, il montre les vues prises dans le quartier des Rues Basses, à la rue du Fort-de-l'Écluse et de la Croix-d'Or, le tout accompagné de nombreuses reproductions de motifs intéressants recueillis dans les différentes parties de la ville.

687. — *Séance du 24 avril 1902.*

**Les années genevoises de Joseph Du Chesne, sieur de la Violette, médecin, alchimiste, poète et diplomate (1575-1596), par M. Léon GAUTIER.**

M. Léon Gautier lit à ses collègues l'étude consacrée par lui à Joseph Du Chesne, sieur de la Violette, et fait la description des années passées à Genève par l'actif médecin du roi Henri IV. Cet habile Gascon trouva moyen d'être à ses heures, alchimiste, poète et diplomate, et il a signé ses multiples écrits d'autant de noms qu'il avait de cordes à son arc. Partisan



convaincu de Paracelse et des doctrines chimiatriques de ce savant, il soutint contre ses confrères pour la défense de ses idées, une lutte qui n'a pas été sans mérite, ce qui ne l'empêcha pas de trouver le temps de se livrer à des travaux littéraires. Son amour pour la versification lui valut la bonne fortune de faire agréer du Petit Conseil une tragi-comédie intitulée : *L'ombre de Garnier Stoffacher, Suisse*, qui fut représentée au Collège le 18 octobre 1584 à l'occasion des fêtes de la combourgeoisie entre Genève, Zurich et Berne. Cette tentative dramatique n'eut pas de lendemain et les Genevois durent attendre l'apparition de Voltaire pour assister à de nouvelles représentations scéniques.

La Violette a fourni encore deux autres pièces : *L'Anatomie du petit monde*, poème en cinquante strophes consacré à l'étude des organes du corps humain, et un morceau plus important : *Le grand miroir du monde*, dont les six premiers chants seulement ont été publiés.

Nombreux sont les services que la Violette a rendus tour à tour à son maître le roi Henri IV et à la Seigneurie de Genève, grâce à l'activité et au flair déployés par lui dans les missions diplomatiques qui lui furent confiées de part et d'autre. Le gouvernement de la République le récompensa de son zèle en l'admettant à la bourgeoisie en 1584 et en le nommant successivement au Conseil des Deux Cents et à celui des Soixante.

Né en France, Du Chesne devait y terminer sa carrière. En effet, il quittait Genève sans espoir de retour vers 1596 pour aller remplir les devoirs de sa charge auprès du roi.

#### **L'histoire de l'Escalade attribuée à David Piaget, par M. Eugène RITTER.**

M. Eugène Ritter communique le résultat des recherches qu'il vient de faire, avec la collaboration de M. Albert Rilliet, sur un manuscrit de la riche bibliothèque de celui-ci.

Ce manuscrit paraît être de la main de Jean Goulart, l'un des fils du pasteur Simon Goulart, célèbre et laborieux polygraphe, et il désigne Simon Goulart comme auteur de deux opuscules intéressants :

1. Une *Lettre d'un personnage de marque à un sien ami, touchant le moyen de dresser un corps d'histoire de la ville de Genève*. On connaît six copies de ce morceau inédit, qui a été rédigé en 1611 ou peu après, et qui avait été attribué par Senebier (*Histoire littéraire de Genève* II, 175) à Jean Goulart lui-même ;

2. Un  *récit de la délivrance de Genève, le 12<sup>me</sup> jour du mois de décembre 1602*. Ce récit est identique, à quelques variantes près, à l'*Histoire de l'Escalade, avec toutes ses circonstances, par D. Piaget*, publiée en 1882 par

MM. Louis Dufour-Vernes et Eugène Ritter dans le *Bulletin de l'Institut*, t. 25, d'après un manuscrit de la main de David Piaget lui-même, conservé à la bibliothèque de Grenoble sous le n° 916.

M. Rilliet, qui a découvert cette coïncidence, a fait une comparaison attentive des deux textes, qui semble établir que le texte de son manuscrit est meilleur que le texte du manuscrit de Grenoble, auquel il serait antérieur d'une dizaine d'années.

On se demande ce qu'il faut penser de ces deux assertions contradictoires : *par S. G. S.* (Simon Goulart, de Senlis) et : *par D. Piaget*? Ainsi se pose un problème intéressant, qui ne pourra être considéré comme résolu qu'après de nouvelles recherches.

### Faits divers.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la Société a publié :

1° Au mois de novembre 1901, la 5<sup>me</sup> livraison du tome II du *Bulletin*, datée d'octobre 1901.

2° Au mois d'octobre 1902, la 6<sup>me</sup> livraison du tome II du *Bulletin*, contenant : *Liste des publications relatives aux sciences historiques faites par les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, de 1890 à 1900*, par M. Frédéric GARDY.

A l'occasion du 300<sup>me</sup> anniversaire de l'Escalade, la Société a entrepris la publication d'un recueil de documents tirés des archives étrangères. Des recherches ont été faites avec succès dans les Archives de Simancas (Espagne) par M. Mario Schiff, ancien élève de l'école des Chartes ; aux Archives d'Etat à Turin et aux Archives du Vatican, à Rome, par M. Émile Dunant ; à la bibliothèque Trivulzio, à Milan, par M. Emilio Motta ; dans les archives et bibliothèques de Paris, par M. Francis De Crue ; à Londres enfin, par M. Charles Borgeaud. Le volume dont l'impression se poursuit actuellement sous la direction de M. Victor van Berchem contiendra les documents recueillis pour la période de 1598 à 1603.